

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019,

Affiché le

16 NOV. 2019

ID : 056-215601626-20191113-DB20191105C-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—
Séance Publique
Mercredi 13 novembre 2019
—

SPL BOIS ENERGIE RENOUVELABLE – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique DAUGES, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Patricia QUERO-RUEN, Claudie LE BIHAN à Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC à Patrick GOUELLO, Christelle CAINJO à Pascaline ALNO, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN.

Absents : Dominique SAURAY, Nolwenn DELALEE

Secrétaire de séance : Pierre-Yves CAINJO

Présents : 24
Pouvoirs : 07
Absents : 02

DIRECTION DES RESSOURCES

SPL BOIS ENERGIE RENOUVELABLE – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE

Rédacteur : Armelle GEGOUSSE

Depuis 2014, Ploemeur s'est engagée dans une réflexion sur le devenir de la Ville à l'horizon 2030. Le contexte climatique incite tout naturellement à adjoindre à cette réflexion un volet énergétique, confirmé par l'engagement de la Ville dans la démarche de labellisation européenne Cit'ergie.

C'est dans ce contexte que la collectivité a souhaité externaliser, par une convention de délégation de service public à la SPL Bois Energie Renouvelable, le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement de production d'énergie renouvelable biomasse et d'un réseau de chaleur dans le quartier de Kerdroual.

Cette société privée, uniquement constituée d'actionnaires publics, n'a pas à ce jour de personnel en propre, mais fonctionne avec des agents des collectivités publiques qui la composent, mis à disposition à temps partiel.

Aussi, afin d'une part d'assurer un suivi de la construction de ces réseaux, mais aussi de participer au fonctionnement de cet outil de transition énergétique, la collectivité a proposé de mettre à disposition de la SPL Bois Energie Renouvelable et avec son accord, Monsieur Joseph LANDAIS, ingénieur principal titulaire, chargé de mission développement durable sur la base de 20% de son temps de travail.

Les conditions relatives à cette mise à disposition sont contenues dans le projet de convention joint au présent rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme et logement » du jeudi 31 octobre 2019 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances et ressources humaines » du lundi 4 novembre 2019 ;



Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent à la SPL Bois Energie Renouvelable telle qu'annexée au présent rapport

Délibération adoptée à la MAJORITE – 3 CONTRE (Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique DAUGES)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire